

Le Conseil de l'Europe pour les gays

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 30 mars 2007

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté, mercredi, le rapport de sa Commission des questions juridiques et des droits de l'homme qui, comme son nom le suggère, traque tout ce qui de près ou de loin peut être catalogué au rang de « racisme » et de « discrimination ». Où l'on parle longuement des Roms, de « disparitions forcées », d'« exécutions extrajudiciaires », de « torture », de « traitements inhumains » et autres montées de « la xénophobie et l'intolérance » parmi la quarantaine de pays qui composent cet organisme supra-national.

Le Conseil de l'Europe classe parmi les atteintes aux droits de l'homme, au chapitre « Eradiquer le racisme et l'intolérance en Europe », à côté de l'antisémitisme et de l'islamophobie nommément désignée, la « discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle » qui « se produit à grande échelle ».

« La discrimination fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles reste très répandue en Europe. En témoigne une large opposition, ces dernières années, à la liberté de réunion et d'association des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT) dans de nombreux pays, et notamment la Lettonie, la Moldavie, la Pologne, la Roumanie et la Fédération de Russie. Cette opposition s'est manifestée de diverses manières, et en particulier par l'interdiction des défilés, par les discours incendiaires des hommes politiques et chefs religieux, par de violentes contre-manifestations, et par l'incapacité de la police d'assurer une protection adéquate aux manifestants LGBT. L'homophobie, et notamment les agressions commises sur les membres des minorités sexuelles, existe encore dans de nombreux pays. Deux tiers des Etats membres du Conseil de l'Europe ne prévoient aucune forme de reconnaissance juridique des couples de même sexe. »

Ici se fait jour, d'une manière claire et totalement consistante par rapport aux pressions de même nature exercées par l'Union européenne sur ses Etats membres, une volonté d'accroître la répression contre les personnes et de peser sur la législation des Etats qui oseraient encore invoquer des raisons d'ordre moral pour empêcher un étalage et une protection publics de l'homosexualité.

Il s'agit concrètement de déclarer hors la loi toute interdiction publique de manifestations du genre « Gay Pride », quelle que soit leur outrance. Peut-on faire véritablement partie du concert des nations si l'on met des limites au droit de libre expression de ce qu'on ne peut même plus qualifier de perversité ?

C'est dans le parfait respect de cette logique, qui est celle de toute traque de l'homophobie,

que le rapport ajoute :

« Il convient de rappeler que la Cour européenne des Droits de l'homme s'est prononcée contre la criminalisation de l'homosexualité. Elle a également adopté une position claire contre les disparités concernant l'âge du consentement sexuel, contre l'interdiction de servir dans l'armée pour les homosexuels et contre la non-attribution de la garde des enfants aux homosexuels. »

Après cela, on peut militer tant qu'on veut, de bouche ou de cœur, contre le mariage homosexuel ou le droit des couples homosexuels d'élever des enfants par le jeu de l'adoption, de la garde partagée, du statut de beau-parent ou que sais-je encore. Le Nouvel Ordre mondial, la « gouvernance mondiale » à laquelle tendent les différents organismes supra-nationaux auxquels la France a déjà abandonné la meilleure part de sa souveraineté veillent au grain. Tant que ces institutions-là ne seront pas démantelées ou profondément réformées, les avancées d'une universelle dictature du relativisme, avec son totalitarisme anti-moral, combattront d'une façon ou d'une autre toute résistance à la décadence.

Source : article de Jeanne Smits en libre accès sur www.present.fr.